

Déclaration de Cotonou

Pour le développement de la filière coton en Afrique

Du 11 au 14 mai 2004, s'est tenu à Cotonou (Bénin), l'atelier de concertation paysanne sur le développement de la filière coton en Afrique. Y ont pris part, les producteurs de douze (12) pays d'Afrique de l'Ouest, de l'Est et du Centre, des représentants d'organisations paysannes européennes, du Ministère Français des Affaires Etrangères, des de Ministères des pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre chargés de l'Agriculture, de l'ambassade des pays bas au Bénin, de la FAO, de l'UEMOA, de l'USAID, des institutions de recherche, des ONG du Nord et du Sud et des personnes ressources.

Sur la base d'une documentation bien fournie et de présentations de qualité, les participants ont engagé des discussions sur la situation de la filière coton dans chacun des pays, les politiques agricoles et commerciales régionales et internationales, les différentes stratégies de plaidoyer et de lobbying aux niveaux régional et international, les opportunités d'amélioration de la compétitivité du coton produit dans les exploitations familiales et les initiatives régionales et internationales pour développer la filière et / ou relancer les négociations sur les accords commerciaux internationaux.

De l'analyse qui se dégage de la filière coton dans leur pays respectif, les producteurs ont fait les constats suivants :

- La filière cotonnière en Afrique est caractérisée par sa forte dépendance du marché international pour la commercialisation des productions et l'approvisionnement en intrants.
- Les filières cotonnières nationales sont confrontées à d'importantes contraintes internes et externes :

Au plan interne, il s'agit de la stagnation des rendements, la désorganisation des services de recherche et d'appui, le renchérissement des coûts des facteurs de production, l'insécurité des paiements du coton, l'entrée de nouveaux acteurs, sans expérience dans la filière coton et ne respectant pas les règles du jeu, l'absence de mécanismes d'arbitrage et de recours, et à l'émergence d'interprofessions dont le rôle de régulation est rendu impossible du fait d'une absence de définition et de répartition claires des rôles et responsabilités des acteurs y compris ceux de l'État.

Au plan externe, les distorsions du marché mondial provoquées par les subventions à l'exportation des pays riches comme les Etats Unis et l'Union Européenne ont des conséquences désastreuses sur le revenu des producteurs et leurs conditions de vie. Cette situation a amené les OPPA à douter de la durabilité de la filière, de la bonne foi des pays développés à lutter contre la pauvreté et les inégalités. Ils se demandent s'il est utile de poursuivre leurs efforts de compétitivité et de diversification de leurs systèmes de production pour satisfaire un marché incertain.

■ Le désengagement des Etats, la privatisation et la libéralisation en cours ont favorisé des mutations importantes dans le sens de la reconnaissance des rôles et des responsabilités des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles (OPPA). Cependant, les réformes engagées n'ont pas été suffisamment accompagnées du renforcement des capacités des OPPA à jouer leurs rôles et assumer de nouvelles fonctions de prestation de service à leurs membres, tel que l'information, l'appui, le conseil et l'approvisionnement en intrants...

■ Egalement, les réformes engagées ont été mal préparées et ne génèrent pas encore une amélioration conséquente et durable des revenus des producteurs.

Des discussions approfondies menées tant en plénière qu'en commissions, les participants à l'atelier ont dégagé leur vision sur le développement de la filière cotonnière. Pour les OPPA la culture du coton est une activité parmi d'autres au sein de leurs exploitations familiales agricoles dont la caractéristique principale est sa diversification.

Ainsi, quand bien même pour certaines d'entre elles, le coton représente la culture dominante, on y pratique aussi l'agriculture vivrière, l'élevage et la transformation des produits. C'est pourquoi les OPPA estiment que **toute initiative et toute politique de développement durable de la filière coton en Afrique doit :**

être basée sur une approche exploitation familiale agricole et s'inscrire dans une perspective de sécurisation du revenu des producteurs et de réduction de la dépendance de la filière du marché international pour restaurer la dignité du métier d'agriculteur ;

permettre une exploitation durable des ressources naturelles afin de maintenir le potentiel de production des exploitations familiales.

Sur la base de cette vision, les OPPA réunies à Cotonou ont défini des orientations et des actions à mener pour que la filière cotonnière soit durable et qu'elle soit profitable aux différents membres de l'exploitation familiale.

Les OPPA ont donné mandat au ROPPA de porter cette vision et de mettre en œuvre les orientations et actions définies au cours du présent atelier. Elles recommandent que les résultats de l'atelier servent de cadre de référence pour les activités de plaidoyer et de lobbying à venir.

Elles ont également demandé au ROPPA de tout mettre en œuvre pour que les conclusions du présent atelier soient partagées par le plus grand nombre possible de producteurs.

Les OPPA ont décidé de traiter, au sein du ROPPA, toutes les questions d'intérêt sous-régional et international concernant le coton. Pour ce faire, les OPPA ont demandé au ROPPA de donner suite le plus rapidement possible à leur proposition de créer, en son sein un groupe de travail sur le coton...



Photos : JM Rodrigo © CFSI

<http://www.roppa.info>

Déclaration de Cotonou

Pour le développement de la filière coton en Afrique

ORIENTATIONS ET ACTIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE COTON

I. Réduction de la dépendance de la filière au marché extérieur

La réduction de la dépendance est à envisager à travers

- La transformation et la valorisation locales du coton, sa promotion et sa protection par :
 - des mesures fiscales et douanières appropriées permettant de mieux réguler les importations et de protéger les productions régionales. Au sein des espaces économiques UEMOA et CEDEAO, une révision du Tarif Extérieur Commun de manière à tenir compte de la nécessité de valoriser le coton et les sous produits issus des unités locales de transformation ;
 - la lutte contre les importations frauduleuses de textile ;
 - la levée des barrières non conventionnelles entre les différents pays de manière à fluidifier les échanges intra-régionaux.
- L'accroissement de l'autonomie de la région dans la production d'intrants (semences, engrais, pesticides) de qualité et en quantité suffisante. Cela nécessite au préalable des études pour en apprécier la faisabilité.

II. Rémunération du travail et sécurisation des revenus

Une juste rémunération du travail et la sécurisation du revenu des producteurs nécessiteront :

- La mise en place de mécanismes minimisant les risques divers auxquels les exploitations familiales sont confrontées et favorisant :
 - des prix rémunérateurs garantis à l'achat ;
 - la garantie du paiement rapide et régulier par les acheteurs du coton-graine ;
 - la création d'un fonds de stabilisation des prix approvisionné par l'interprofession avec des mécanismes de gestion transparente ;
 - la création de Fonds de calamité approvisionné notamment par les Etats et les Organisations d'Intégration Régionale (UEMOA, CEDEAO, CEMAC ...).
- La mise en place d'un système d'arbitrage entre les différents acteurs de la filière dans le sens d'une plus grande protection des intérêts de tous les acteurs de la filière.
- Le renforcement des capacités des OP en matière de négociation, de recours en justice pour faire valoir leurs droits.

III. Amélioration de la performance et de la compétitivité des Exploitations Familiales Agricoles

Afin de maintenir le niveau actuel de performance et de compétitivité et l'améliorer, il s'avère indispensable de :

- Mettre en place un mécanisme pérenne de financement de la production et de la commercialisation tant au niveau national que régional.
- Améliorer la productivité des systèmes de production actuels dans une perspective de gestion intégrée et durable des ressources naturelles. Cela nécessitera le soutien aux producteurs pour :
 - la lutte intégrée contre les déprédateurs ;
 - la gestion intégrée de la fertilité des sols et de l'eau ;
 - la défense et la restauration des sols ;
 - l'utilisation de variétés productives et à bonne qualité de fibre.
- Soutenir la mise en place d'un système d'approvisionnement efficace garantissant l'arrivée à temps et en quantité des intrants - Cela pourra être fait au niveau régional, le respect des conditions de saine compétition entre les fournisseurs, la mise en place de centrales d'achat aux niveaux national et régional permettant des commandes groupées.
- Promouvoir l'innovation technologique au niveau de toutes les exploitations familiales par :
 - le renforcement de la recherche dans les pays et du dialogue entre chercheurs et organisations paysannes, ce qui implique le renforcement ou la création de cadres de concertation et d'échange entre les OP et la recherche ;
 - des services d'appui-conseil efficaces en promouvant, entre autres, les conseils de gestion. Ceux-ci devront être étendus à toutes les catégories d'exploitations familiales et s'exercer dans un cadre légal avec un mécanisme durable de financement dans lequel les producteurs apporteront leur contribution.
- Garantir un environnement politique, économique et institutionnel sécurisant pour les producteurs à travers :
 - la prise en compte par les gouvernements de la capacité des producteurs à participer au capital des sociétés à privatiser - ce qui implique une cession des parts de l'Etat aux OP, en partie ou en totalité ;
 - la mise en place d'un système d'homologation des intrants et d'un système de contrôle de qualité des intrants au niveau régional ;
 - l'encouragement d'une saine concurrence entre les fournisseurs d'intrants et du contrôle des obligations de leurs cahiers de charges ;

Déclaration de Cotonou

Pour le développement de la filière coton en Afrique

- des réformes foncières dans le sens d'une garantie accrue des droits de propriétés des exploitants familiaux ;
 - faciliter l'accès à des appuis-conseils juridiques pour assister les OPFA pour faire face aux contentieux ;
 - un réseau routier suffisamment dense pour faciliter la levée des produits.
- Tenir compte des intérêts des producteurs dans les négociations sur les échanges internationaux (en particulier dans le cadre des APE et de l'OMC) en favorisant une implication effective des OPFA régionales dans le processus de négociation des APE et de l'OMC afin de minimiser les risques d'aggravation de la concurrence des produits d'importation sur le marché local et les barrières tarifaires artificiellement créées pour freiner l'accès aux marchés des pays du Nord.

IV. Défense de la filière et des intérêts des producteurs

Pour la défense de la filière et des intérêts des producteurs, les OPFA se sont engagées à :

- Développer en leur sein un système d'information et de communication pour les exploitations familiales agricoles. En ce qui concerne l'Observatoire Coton, les OPFA demandent au ROPFA d'apporter son appui pour sa redynamisation et son insertion dans son dispositif global d'information et de communication.
- Participer à tout front de défense de la filière et construire des alliances solides avec des organisations de la société civile.
- Les OPFA invitent également les États et leurs Organisations Économiques sous-régionales et régionales à poursuivre et intensifier leur plaidoyer et à négocier la réforme des règles de l'OMC de manière à ce que les échanges internationaux soient plus équitables et plus solidaires. Pour cela, les OPFA donnent mandat au ROPFA d'organiser leur soutien et leur mobilisation à côté des États et des OER en vue de l'adoption de règles commerciales plus équitables qui garantissent aux pays et aux groupes de pays du Sud et du Nord l'exercice des droits à protéger leur agriculture et leur marché afin d'assurer une rémunération juste du travail et de nourrir leurs populations.
- Elles encouragent le ROPFA à poursuivre son engagement pour une coalition des OPFA d'Afrique, d'Europe, d'Asie et d'Amérique en vue de faire entendre davantage la voix et les propositions des producteurs agricoles pour un commerce équitable et le développement durable de l'agriculture paysanne.
- Dans leurs actions de plaidoyer et de lobbying, le ROPFA et les OPFA réaffirment leur volonté d'entretenir un partenariat solide avec les ONG du Nord et du Sud avec lesquelles il partage les mêmes idéaux.

Les OPFA sont convaincues que la bonne mise en œuvre de toutes les recommandations contribuera à faire de la filière coton africain un vecteur de progrès au sein des exploitations familiales agricoles. Aussi, elles demandent au ROPFA de les traduire en un plan d'actions.

Les OPFA réaffirment leur conviction que l'agriculture paysanne et les exploitations familiales agricoles sont en mesure de mettre en valeur les potentiels de l'Afrique Nourricière de ses populations dans le respect des valeurs et des traditions qui sont les siennes.

Fait à Cotonou, le 14 mai 2004

LE ROPFA

Créé en l'an 2000 à Cotonou, le réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) est une initiative propre aux organisations paysannes et de producteurs agricoles de dix pays de l'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina-Faso, Côte-d'Ivoire, Guinée, Guinée-Bissau, Gambie, Mali, Niger, Sénégal). Le ROPFA se veut une organisation de :

- **Promotion et de défense des valeurs d'une agriculture paysanne performante et durable au service des exploitations familiales et des producteurs agricoles ;**
- **d'appui à la concertation et à la structuration des organisations paysannes et de producteurs agricoles dans chaque pays ;**
- **de formation et d'information des organisations socio-professionnelles agricoles à partir des expériences de ses membres et de celles d'autres acteurs de développement ;**
- **de promotion et de solidarité interafricaine ;**
- **de représentation des organisations paysannes et de producteurs agricoles aux niveaux sous-régional, régional et international.**



CONTACTS :

Cellule Technique
09 BP 884 Ouagadougou 09
Burkina Faso
Tél. : +226 36 08 25
Fax : +226 36 26 13
E-mails :
roppa@roppa-ao.org
roppabf@liptinfor.bf

<http://www.roppa.info>

Déclaration de Cotonou

Pour le développement de la filière coton en Afrique

RÉSEAU DES ORGANISATIONS PAYSANNES ET DES PRODUCTEURS AGRICOLES DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR)	Point E - Boulevard de l'Est x rue 2 bis BP 249, Dakar Sénégal Tél. : (221) 824 71 03 Fax : (221) 824 57 65	cncr@cncr.org
ANOPACI	06 BP 243 Abidjan 06 Côte d'Ivoire Tél. : (225) 21 24 35 90 Fax : (225) 21 24 09 79	alphaexp@yahoo.fr
Fédération des Unions des Producteurs du Bénin (FUPRO)	BP 372 Bohicon Bénin	fuproben@mail.leland.bj
Confédération Paysanne du Faso (CPF)	Tél. : (226) 30 18 44	cpf@fasonet.bf
Fédération des Paysans du Fouta Djallon	BP 52 PITA (Guinée) Tél. : (224) 51 10 60	Fede.fouta@mailagriculteur.com
Coordination Nationale des Organisations Paysannes (CNOP) du Mali		cnopmali@yahoo.fr
Association des Organisations Professionnelles Paysannes (AOPP)	AOPP BP Bamako Mali Tél. : (223) 24 44 60 Fax : (223) 24 61 19	aopp@cefib.com
Coordination Nationale de la Plateforme Paysanne du Niger (CNPFP)	BP 11729 Niamey Niger Tél. : (227) 73 23 52 Fax : (227) 73 36 50	cnppf@intnet.ne
Coordination Togolaise des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles (CT/CTOP)	S/C Réseau des chambres d'agriculture du Togo Tél. : () 225 50 97	Ctop03@yahoo.fr s/c ayeuagri@yahoo.com
Association of Farmers, Educators and Tradors	S/C Department office State for Agriculture P.O box 2710 Serrekunda Gambia Tél. : (220) 22 73 39	nfpghambia@hotmail.com afet@gamtel.gm
Cadre de Concertation Guinée Bissau	BAHR Guinée	bahfr@yahoo.fr